



## PROCÈS VERBAL DU COMITE DE QUARTIER DE MARCENAT DU VENDREDI 21/10/2022 A 19H

Le Comité de quartier de Marcenat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jeanne CHANET-GARCIA.

Sont présents : Charles DARNAY, Michel MOULIN, Joseph MESONERO, Martine MAGNIN, Christine VACHERON, Carlos GARCIA-TAMARIT, Jeanne CHANET-GARCIA, Anthony OLLIER.

Sont excusés : Brigitte LALOUPE, Marielle CLAVILIER, Bruno DARCILLON (réfèrent mairie).

Est absent : Jean-Claude DA COSTA.

### 1. Ouverture de la réunion.

Après avoir procédé à l'appel des membres, Jeanne CHANET-GARCIA constate le quorum atteint, ouvre la séance du Comité de quartier et désigne Charles DARNAY aux fonctions de secrétaire de séance.

### 2. Validation des PV et publication :

Les procès-verbaux de mars, mai et juin sont approuvés. Ils ont déjà été adressés à Bruno DARCILLON, le réfèrent de la mairie, afin qu'ils soient publiés sur le site Internet de la ville de Volvic.

Après discussion autour de ce qu'est un procès-verbal et un compte-rendu, il est convenu que les PV doivent être le plus exhaustif possible pour permettre de mieux travailler et avancer.

### 3. Membres absents :

Les membres présents font état des membres actifs (présents ou excusés) et des absents. Un courrier de rappel sera adressé par Charles DARNAY aux absents pour savoir quelle est leur future position par rapport au Comité de Quartier.

### 4. Présentation du bilan 2021-2022 du CdQ pour la réunion publique du 25 novembre 2022 :

Une présentation sous forme de diaporama est faite et un échange s'en est suivi. Une invitation au Comité de Quartier de Moulet et Coussedièrre ainsi qu'à la Mairie sera envoyé par Jeanne CHANET-GARCIA. Celle-ci se chargera également d'apporter le matériel nécessaire à cette réunion. Une affiche sera réalisée et envoyée par Charles DARNAY à la mairie pour impression. Le Comité de Quartier se chargera de l'affichage à la Mairie, à l'Ecole, au Four de la Coussedièrre et au Four de Moulet.

#### 5. **Sondage au sujet du projet de café à Moulet-Marcenat :**

4 questions seront posées à l'assistance le jour de la réunion publique :

- Etes-vous enthousiastes à l'idée d'avoir un café-commerce au sein de notre hameau ?  
 OUI    NON
- Pensez-vous que vous le fréquenteriez ?  
 NON    SPORADIQUEMENT    REGULIEREMENT
- Quels biens et services attendriez-vous d'un tel lieu ? .....
- Seriez-vous prêts à faire partie de la future association de village qui gèrerait ce tiers-lieu ?  OUI    NON    PEUT-ETRE

Ce sondage devra être accessible ultérieurement via l'Application Maires&Citoyens et le site Internet de la Mairie.

#### 6. **Légitimité du Comité de Quartier :**

Après le bilan de l'année présenté, une discussion s'engage sur la légitimité du Comité de Quartier par rapport à la mairie et aux habitants volvicois.

#### 7. **Thème de la Sécurité :**

Sur les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h, l'indication « rappel » doit être ajoutée, hormis ceux de l'entrée et de la sortie du village.

Il est demandé à Bruno DARCILLON ou à la Mairie d'enlever les panneaux « faits mains » à l'entrée du hameau. Bien que bien faits et utiles auparavant, ils n'ont plus lieu d'être.

#### 8. **Intervenants :**

Monsieur Ludovic PERNES sera invité lors d'une deuxième réunion publique le 17 mars 2023 sur les télécommunications, la domotique et la gestion de l'énergie (et notamment sur les énergies renouvelables).

L'ONG GREENPEACE sera invité lors d'une troisième réunion publique le 12 mai 2023 sur l'environnement et les bonnes pratiques à tenir pour sa protection et celle de notre cadre de vie.

#### 9. **Divers :**

Il est regrettable qu'aucun membre de notre comité n'ait pu assister à la Réunion publique du CdQ de Moulet-Coussedièrre le 20 octobre 2022.

Charles DARNAY prépare quelques informations légales sur le thème des biens de sections, thème qui, selon tous les membres du comité présents, se doit d'être éclairci et transparent.

#### 10. **Prochaine réunion :**

La prochaine réunion sera donc une réunion publique. Elle est fixée au **vendredi 25 novembre 2022 à 20h30.**

Une convocation sera envoyée avec l'ordre du jour.

La présidente lève la séance à 21h.